



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet d'aménagement de la plaine du camping au niveau des berges en rive gauche de l'Allier, sur le territoire des communes de Moulins et Bressolles, présenté par la communauté d'agglomération Moulins Communauté

Par arrêté n°1990/2021 du 18 août 2021 du préfet de l'Allier, l'ouverture d'une enquête publique relative au projet susvisé a été prescrite **du lundi 20 septembre 2021 à partir de 09H00 jusqu'au mardi 19 octobre 2021 à 17H00**, sur le territoire des communes de Moulins et Bressolles.

Elle portera sur une demande d'autorisation environnementale concernant les décisions administratives suivantes :

- autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000,
- autorisation préalable pour la réalisation de travaux dans le périmètre d'une zone bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la rivière Allier,
- autorisation de travaux sur le domaine public fluvial.

Le siège de l'enquête publique a été fixé en mairie de Moulins.

Monsieur Guy Doussot, directeur territorial en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur, pour conduire l'enquête précitée.

Pendant la durée de l'enquête publique des informations pourront être demandées auprès du pétitionnaire, la communauté d'agglomération Moulins Communauté (8 place Maréchal de Lattre de Tassigny à Moulins, Téléphone : 04-70-48-54-54).

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- **sur support papier** en mairies de Moulins et Bressolles et tenu à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public proposés par les mairies au moment de l'enquête,
- **sous format numérique sur le site internet de Moulins Communauté** à l'adresse suivante : [www.agglo-moulins.fr](http://www.agglo-moulins.fr), onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques »,
- **en version dématérialisée sur un poste informatique** mis à disposition en mairie de Moulins (siège de l'enquête) aux jours et horaires d'ouverture au public proposés par la mairie au moment de l'enquête.

.../...

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur la demande d'autorisation environnementale à partir du 20 septembre 2021 à compter de 09H00 jusqu'au 19 octobre 2021 à 17H00 :

- **en les consignant directement sur les registres d'enquête** de support papier préalablement ouverts, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés en mairies de Moulins et Bressolles et tenus à la disposition des intéressés aux jours et horaires d'ouverture au public proposés par les mairies au moment de l'enquête,
- **en les adressant par courrier postal** à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Moulins – siège de l'enquête (*Mairie – 12 Place de l'Hôtel de Ville – 03000 Moulins*) et en précisant l'objet (Enquête publique relative au projet d'aménagement de la plaine du camping au niveau des berges en rive gauche de l'Allier) ; ces courriers seront annexés au registre déposé en cette même mairie,
- **en les transmettant par voie électronique** à l'adresse suivante :

[enquetepublique@agglo-moulins.fr](mailto:enquetepublique@agglo-moulins.fr)

Les observations reçues par voie électronique seront transmises au commissaire-enquêteur et annexées au registre déposé en mairie de Moulins (siège de l'enquête), ainsi que consultables sur le site internet de Moulins Communauté à l'adresse suivante :

[www.agglo-moulins.fr](http://www.agglo-moulins.fr), onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques ».

Par ailleurs, **le commissaire enquêteur** se tiendra à la disposition des intéressés désirant lui faire part directement, oralement ou par courrier de leurs observations et propositions, lors de **permanences, aux dates, horaires et lieux suivants** :

- le vendredi 24 septembre 2021 de 09H00 à 12H00, en mairie de Moulins,
- le vendredi 8 octobre 2021, de 09H00 à 12H00, en mairie de Bressolles,
- le mardi 19 octobre 2021, de 14H00 à 17H00, en mairie de Moulins.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairies de Moulins et Bressolles, à l'hôtel d'agglomération de Moulins Communauté ainsi qu'en préfecture de l'Allier, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés dans les mêmes délais, sur les sites internet de Moulins Communauté (adresse : [www.agglo-moulins.fr](http://www.agglo-moulins.fr), onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques ») et de la préfecture de l'Allier (adresse : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours »).

Au terme de la procédure le Préfet de l'Allier statuera sur la demande d'autorisation environnementale.